Bienvenue

À l'atelier d'échange



storm

Projet éolien de Guélenne Nord à Braine-le-Comte

5.11.2026

À propos de Storm

Storm est un développeur et exploitant **belge** de **projets d'énergie renouvelable** actif depuis 2008 sur le territoire national.

Avec à son actif la construction de **64 éoliennes** terrestres, **13 stations de recharge rapide** en collaboration avec Q8 et **3 parcs de batteries à grande échelle**, Storm a pour ambition de **poursuivre l'accélération de la transition énergétique en Belgique** dans les années à venir.



Nos parcs éoliens

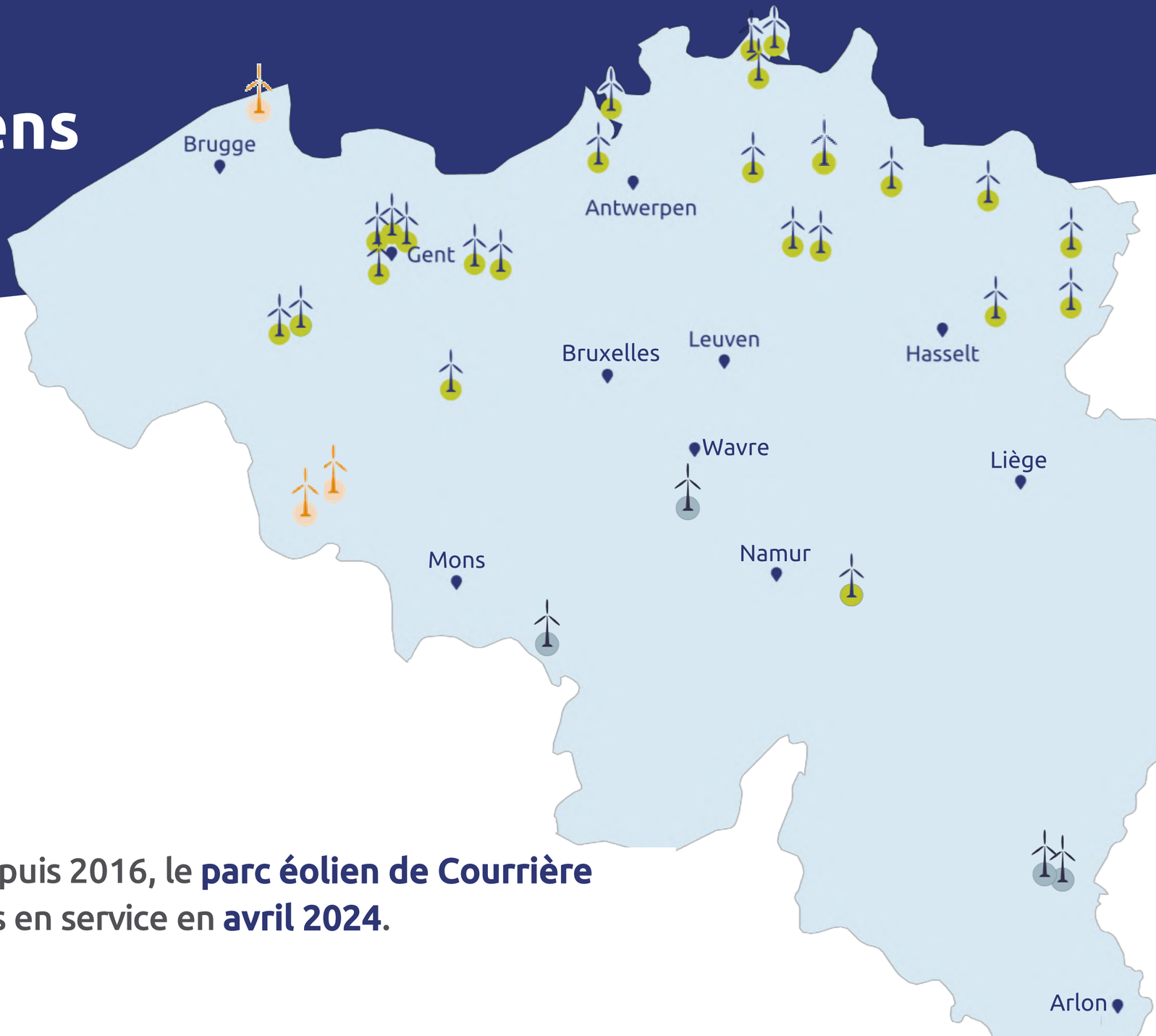

23 parcs éoliens opérationnels

56 éoliennes

3 parcs éoliens en construction

8 éoliennes

4 parcs éoliens autorisés en Wallonie

11 éoliennes

Actif sur le territoire wallon depuis 2016, le **parc éolien de Courrière** (commune d'Assesse) a été mis en service en **avril 2024**.

Une solide expérience construite au fil des ans

56
éoliennes opérationnelles
en Belgique

185 MW
de puissance électrique installée

4.000
citoyens co-investissent dans les
éoliennes Storm de leur commune

142.000
ménages approvisionnés
en énergie durable

500 GWh
d'énergie durable
produite par an

€400+ millions
investis par Storm et ses partenaires
financiers dans les parcs éoliens
développés

storm

Objectifs climatiques

Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C maximum
par rapport à la période préindustrielle (1850-1900)

Réduire les émissions de CO_2
2030 -55% par rapport à 1990
2050 zéro émission nette (« neutralité carbone »)

Les défis de la politique énergétique belge

+40 % de demande en électricité en 2035

maintenir la facture énergétique aussi basse que possible

~45 % de l'électricité consommée par l'industrie

forte dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger



Pourquoi l'énergie éolienne ?

- Elle est inépuisable et constitue la forme d'énergie la moins chère
- Elle améliore notre indépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger
- Elle ne nécessite pas d'exploration pétrolière, ni de raffinerie, ni de pipeline
- Elle ne génère pas de déchets radioactifs et n'utilise pas d'eau pour son refroidissement
- Elle ne produit pas d'émissions de CO_2 lors de la production d'électricité, ce qui est bénéfique pour le climat et la biodiversité

- La production d'énergie dépend de la vitesse du vent
- Les éoliennes doivent respecter les normes de bruit
- Les éoliennes doivent respecter les normes d'ombre mouvante
- Des mesures sont prises pour atténuer les impacts sur les oiseaux et les chauves-souris

storm

Demande de permis unique

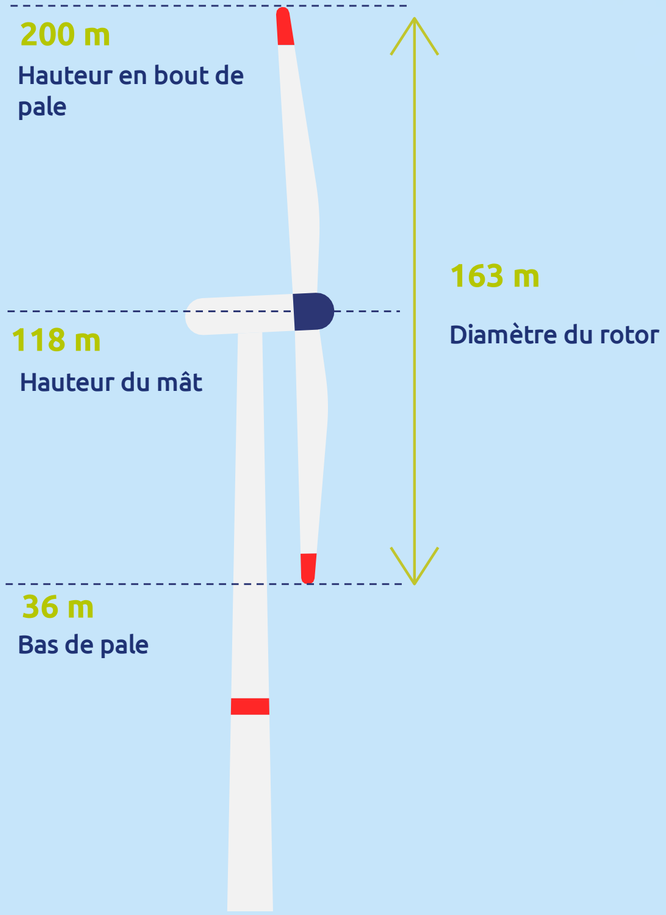

3
éoliennes

6,2 MW
puissance électrique par éolienne

200 m
hauteur totale

118 m
hauteur du mât

163 m
diamètre du rotor

storm

Demande de permis unique

41.633 MWh
Production annuelle d'énergie

D'une puissance totale de **18,6 MW**
ce parc produira suffisamment d'énergie durable
pour répondre à la consommation annuelle
d'électricité de **15.639 familles***
et éviter **15.363 tCO_2/an**

*Sur base d'une production électrique nette de 41.633 MWh/an (tous bridages inclus) estimé pour une Vestas V162-6,2 MW et d'une consommation annuelle moyenne de 2.662 kWh par ménage

storm

Implantation du projet

Le projet se situe sur le territoire de la **commune de Braine-le-Comte** entre Braine-le-Comte et Soignies.

Le parc comporte **3 éoliennes sur terrains agricoles**, en extension des parcs éoliens du Gaillard et de Soignies, à proximité de la N6 et N57 qui constitue une ligne de force anthropique de 3ième ordre dans le paysage local.

Les inter-distances assurent une bonne lisibilité du parc dans le paysage. Il répond au **principe de regroupement des infrastructures** et de **groupement des unités de production**, ce qui participe à l'intégration des éoliennes dans le paysage local.

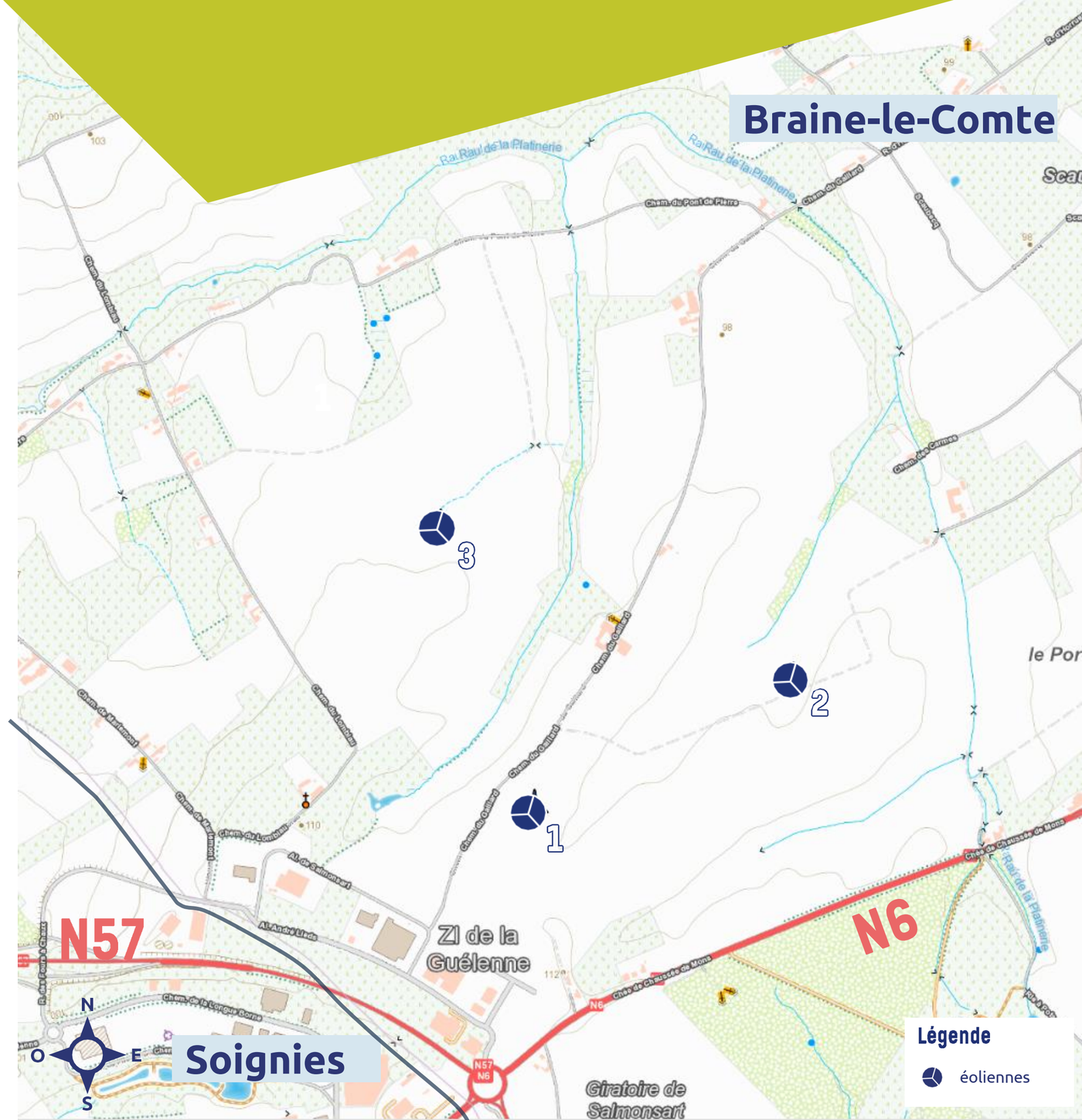

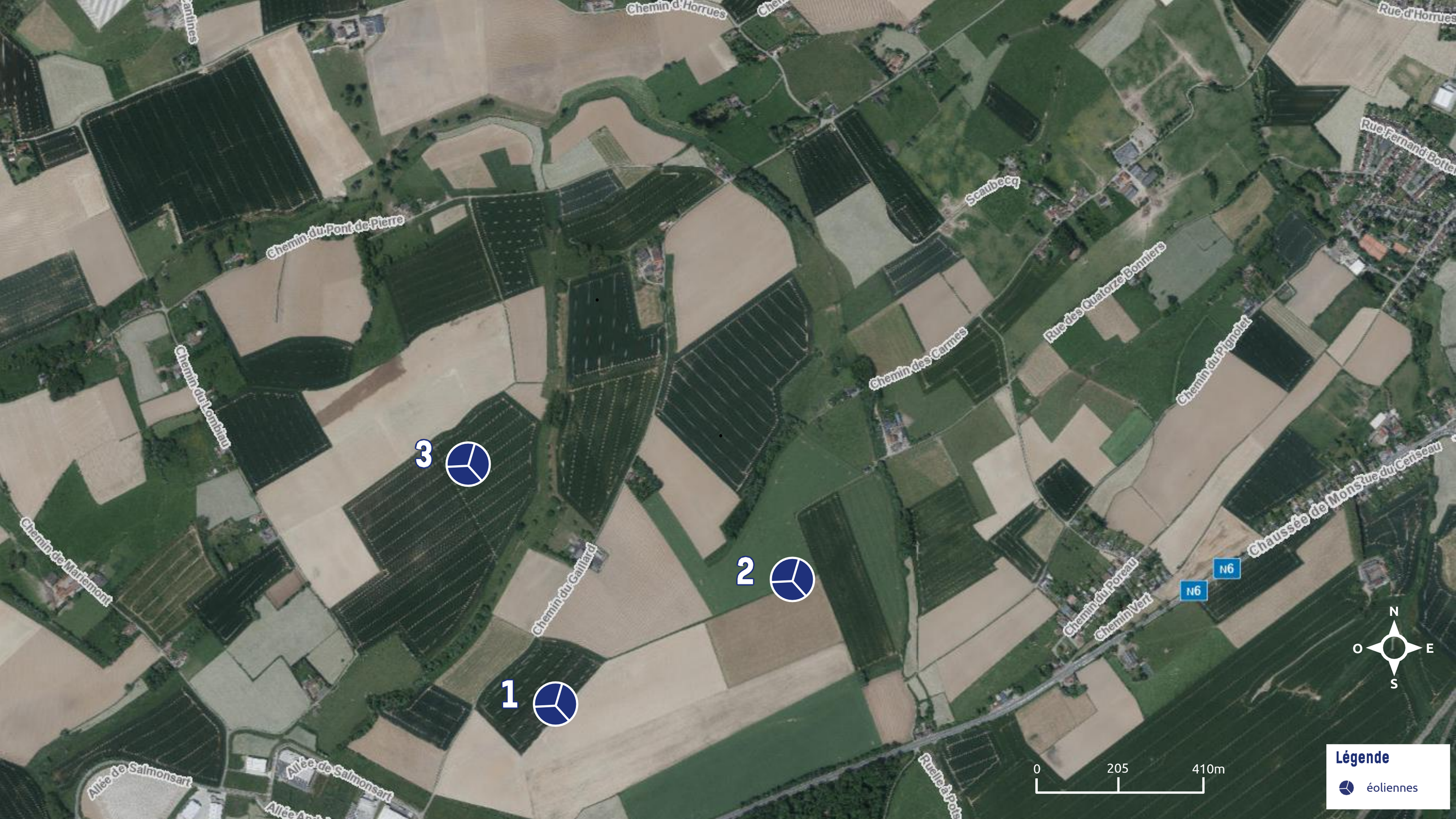
Chemin d'Horrues
Rue d'Horrues
Rue Fernand Botte
Scaubecq
Chemin du Pont de Pierre
Rue des Quatorze Bonniers
Chemin du Pignolet
Chemin des Carmes
Chemin du Lombiau
Chemin de Mariemont
Chemin du Gaillard
Chaussée de Mons
Rue du Ceriseau
N6
N6
Chemin du Poreau
Chemin Vert
Allée de Salmonsart
Allée de Salmonsart
Ruelle à Pots
3
2
1
N
O
E
S
0
205
410m
Légende
éoliennes

Distance à l'habitat 1/2

Toutes les maisons en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur sont situées au-delà de la distance recommandée par le Cadre de référence de 2024,
soit **500m + ½ la hauteur totale = 600m**

Le Poreau	725 m	(éolienne 2)
Soignies	1,1 km	(éolienne 1)
Braine-le-Comte	1,3 km	(éolienne 2)
Haut-Bois	2,2 km	(éolienne 3)

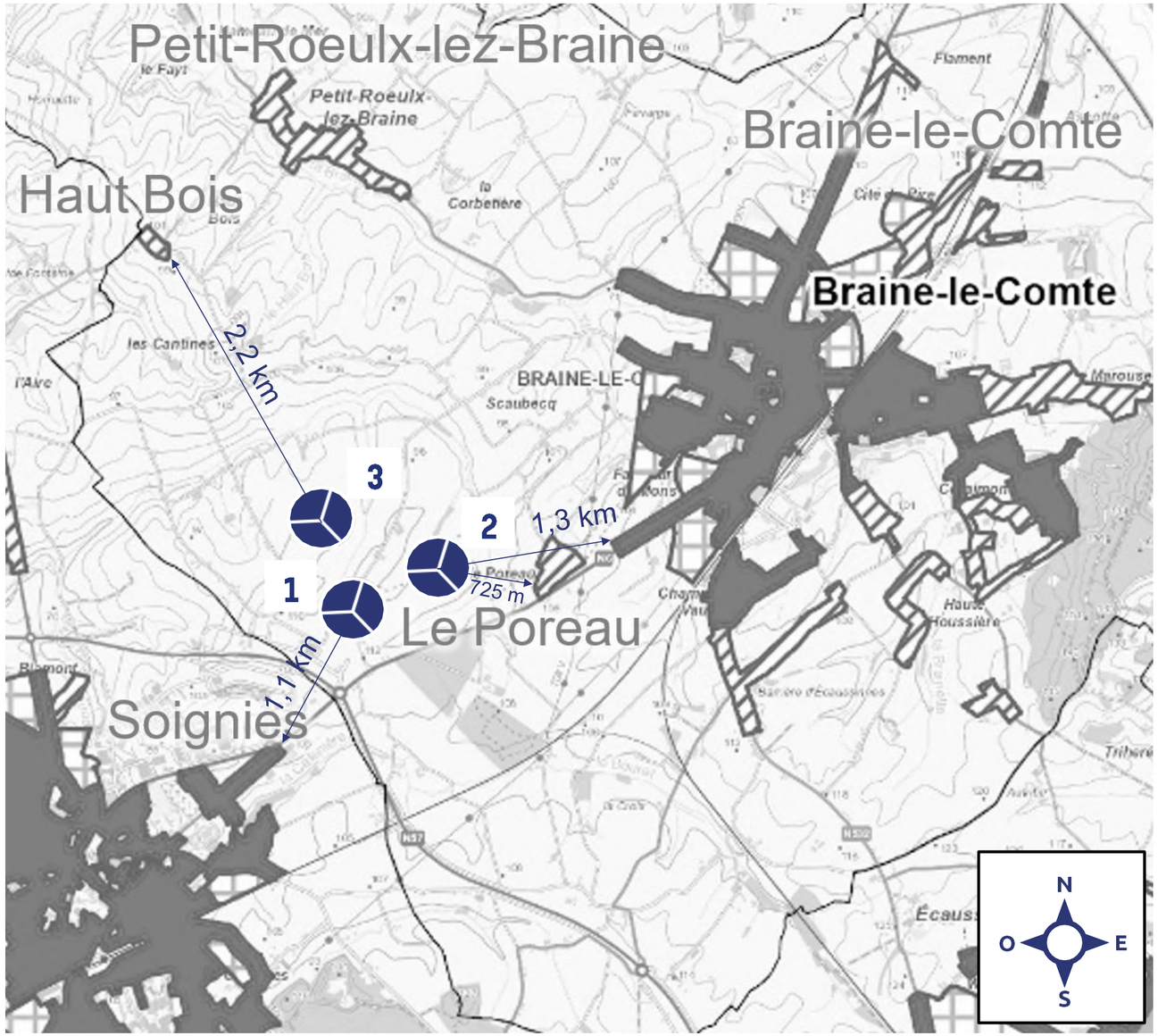

Légende

- éoliennes
- périmètre de 400 m
- périmètre de 600 m (500m + ½ HT)
- Zone d'habitat
- Zone d'habitat à caractère rural

Distance à l'habitat 2/2

Toutes les maisons hors zone d'habitat au plan de secteur sont situées au-delà de la distance de 400 m recommandées par le Cadre de référence de 2024.

21 habitations se situent entre 400 et 600 m.

- Chemin du Gaillard: 1 maison à 400 m de E1
- Chemin des Carmes et rue des Quatorze Bonniers: 3 maisons à 420 m de E2
- Chaussée de Mons : 5 maisons à 425 m de E1
- Chemin du Lombiau : 5 maisons à 440 m de E3
- Chemin du Pont de Pierre : 2 maisons à 575 m de E3

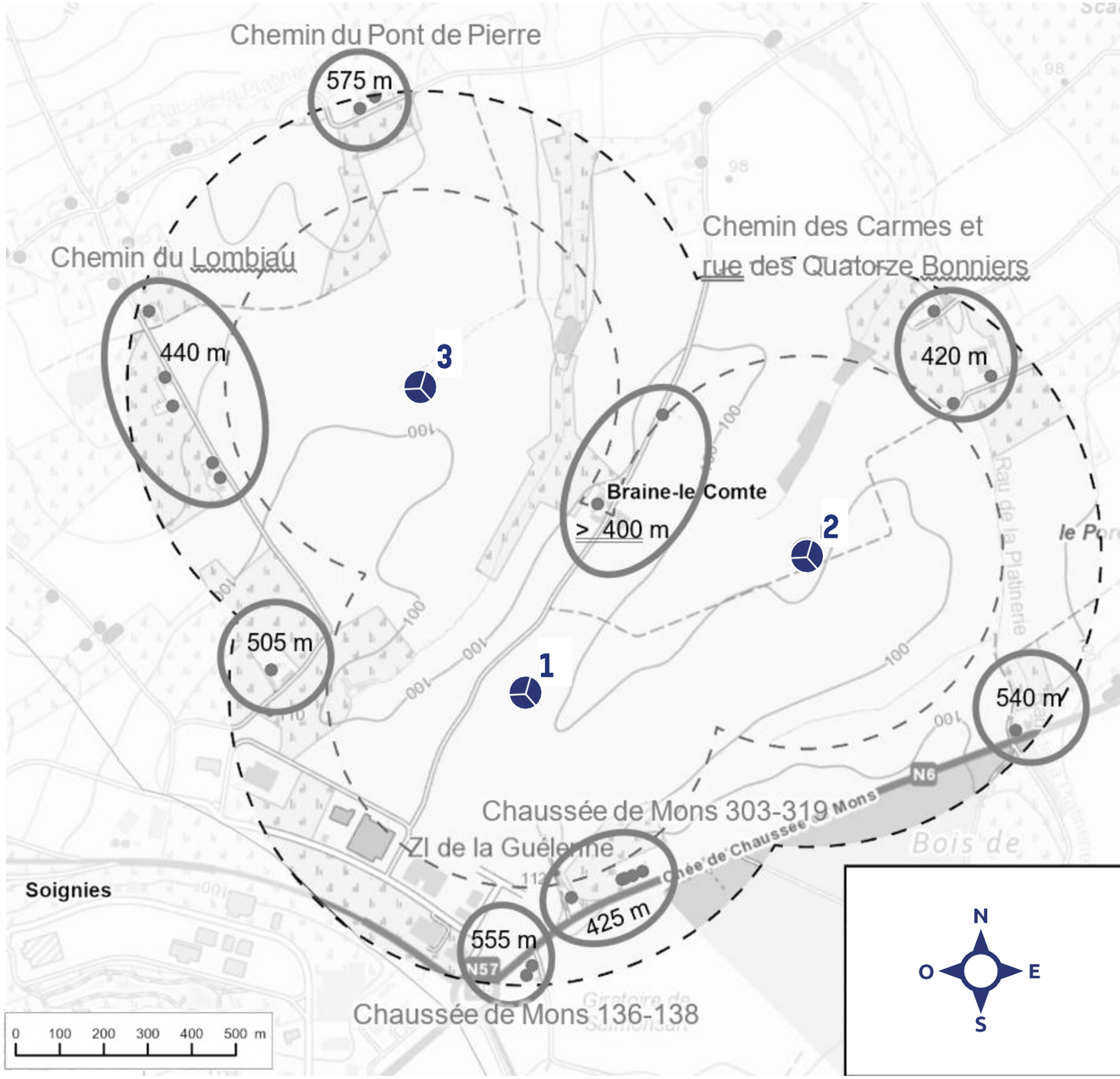

Accès

L'acheminement des composantes d'éoliennes s'effectuera par **convois exceptionnels** permettant de transporter une pale de 81 m de long, le moyeu, la nacelle, les sections de tour d'une vingtaine de mètres.

Ces convois rejoindront le site **via la N6** en passant par le rondpoint « Giratoire Salmonsart » et la N57, et quitteront le site de la même manière.

Sur le site, des **chemins temporaires et permanents** seront créés sur terrains privés pour accéder aux aires de travail.



Raccordement électrique

La sous-station électrique, composée d'une cabine de tête et de deux transformateurs élévateur de tension, sera installée à proximité de l'éolienne 1, à proximité du Chemin du Gaillard.

Le raccordement au réseau (15,6 kV) se fera par pose de câbles enterrés sur 2,2km jusqu'au poste d'injection de Braine-le-Comte.
Ces travaux seront pris en charge par le gestionnaire de réseau.

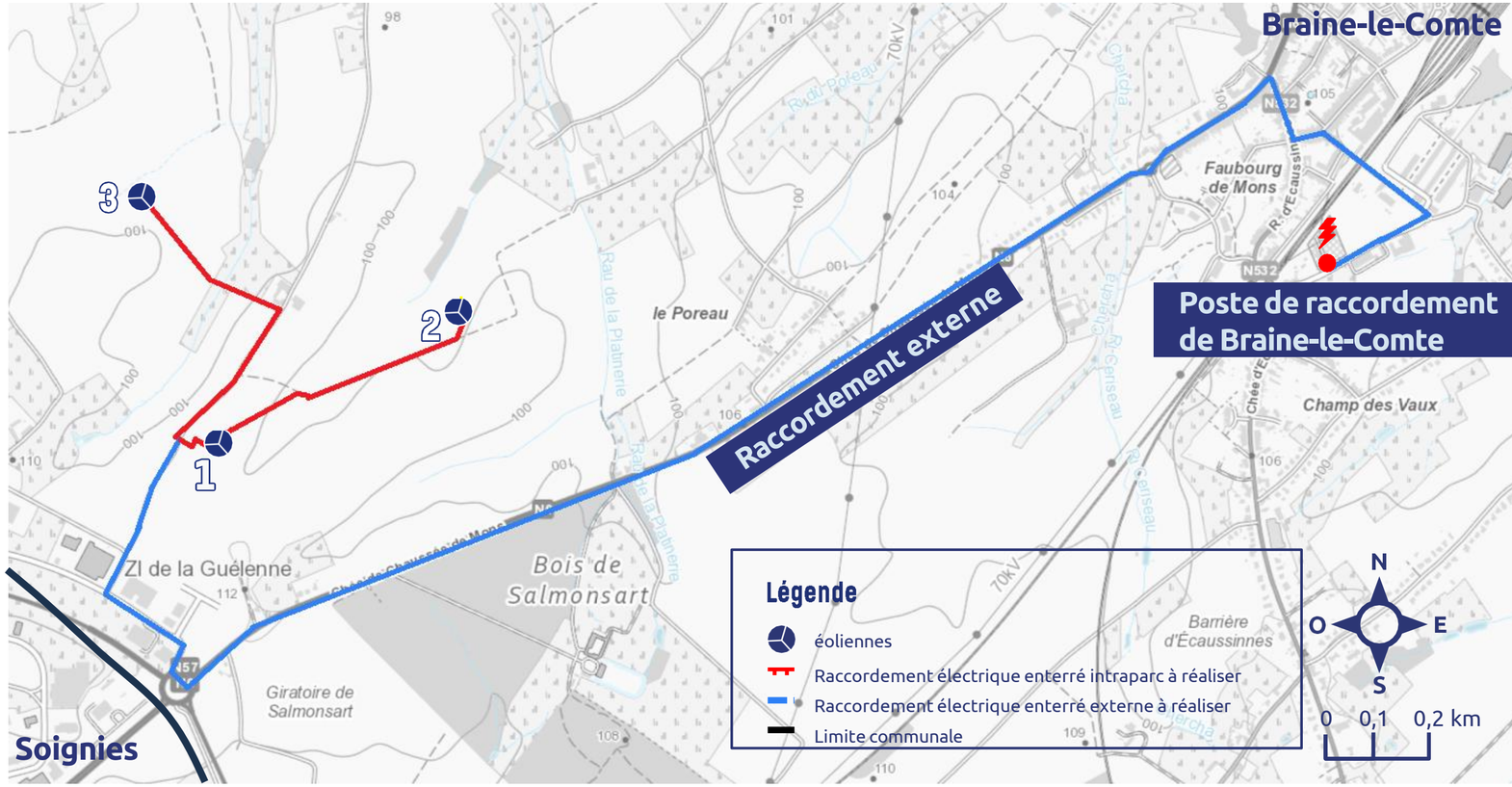

Boucle du Hainaut

Nouvelle liaison électrique de 380 kV portée par Elia entre Avelgem et Courcelles, visant à augmenter la capacité du réseau, renforcer les échanges d'électricité entre régions et intégrer davantage d'énergies renouvelables.
La mise en service est actuellement prévue en **2032-2033**.

Le Gouvernement a **validé provisoirement**, le 12 octobre 2026, la révision du plan de secteur pour inscrire **un corridor préférentiel**. Il se situe entre les éoliennes Ventis existantes et les éoliennes Storm en projet.

L'analyse démontre que l'implantation d'une ligne à haute tension dans le corridor est **compatible** avec les éoliennes existantes et en projet. Les marges de sécurité imposées par Elia pourront être respectées.

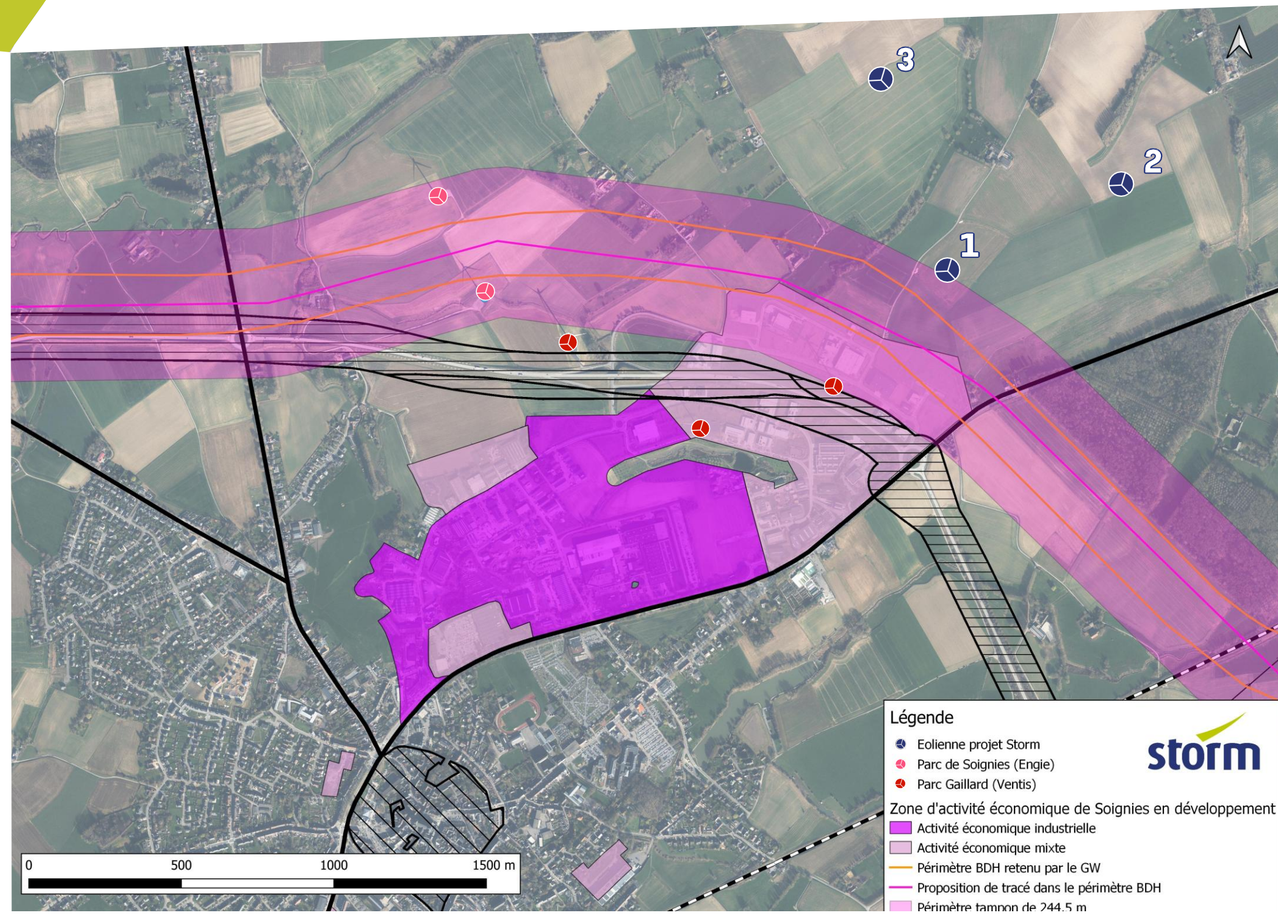

Courbes de bruit

Immissions sonores avec bridage (modèle Vestas V150-6,0MW)

Légende

- éoliennes
- Récepteur

Niveau de bruit à l'immission

- > 43 dB(A)
- > 45 dB(A)



Ombre portée (cas réaliste)

Ombrage annuel (modèle Nordex N163)

Légende

- éoliennes
- Récepteur

Durée annuelle d'exposition à l'ombre portée

- 30 heures /an
- 30 minutes / jour
- 0 heures / an



Visibilité 1/2

Au sein du **périmètre lointain**, les éoliennes seront **ponctuellement visibles** au nord (Enghien) et à l'ouest jusqu'au sud-est du projet. Au nord-ouest et est, **les bois de la Ligne et la Houssière** agissent comme **obstacles visuels**

Au sein du **périmètre rapproché**, le projet sera **visible entièrement ou en partie** depuis Le Poreau, Soignies, Braine-le-Comte, Haut-Bois, Horrues, Petit-Roeulx-lez-Braine, Naast, Ecaussinnes, Steenkerquet, Rognon, Malpensée, Neufville et Rue Haute.

Rognon et Écaussinnes se trouvent **partiellement en zone de non-visibilité**

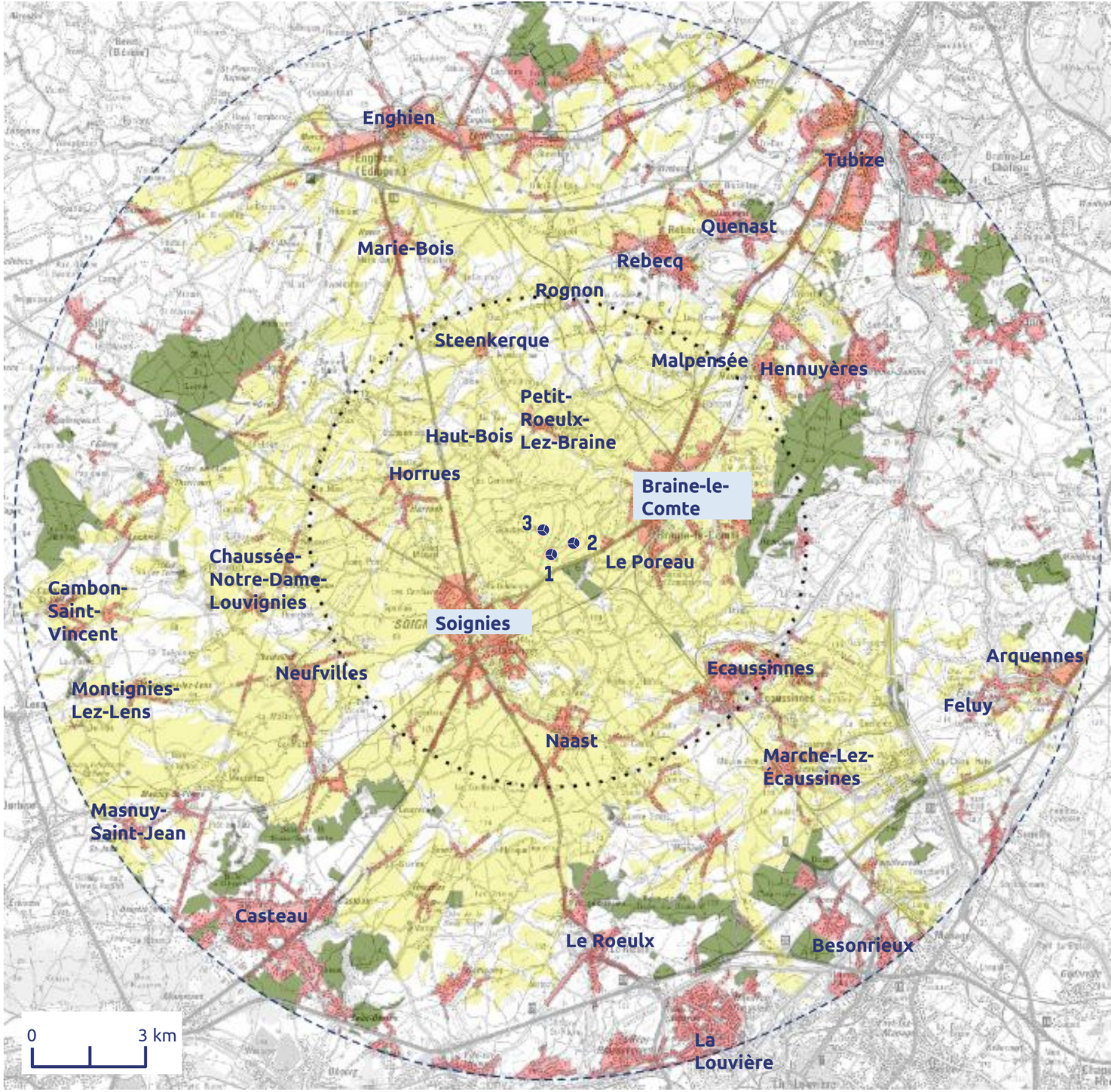

Légende

- éoliennes
- Périmètre d'étude rapproché Rayon = 6 km
- Périmètre d'étude lointain Rayon = 13,6 km
- Zone forestière

Visibilité

- Zone de visibilité des éoliennes
- Zone de non visibilité des éoliennes

Visibilité 2/2

Le projet s'implante **à proximité de la N6** et de la N57.

Il s'implante **en extension de cinq éoliennes** existantes et respecte le principe de groupement des unités de production.

Il renforcera la structure paysagère locale.

Les **interdistances** perçues seront globalement **équidistantes** induisant une **bonne lisibilité**.

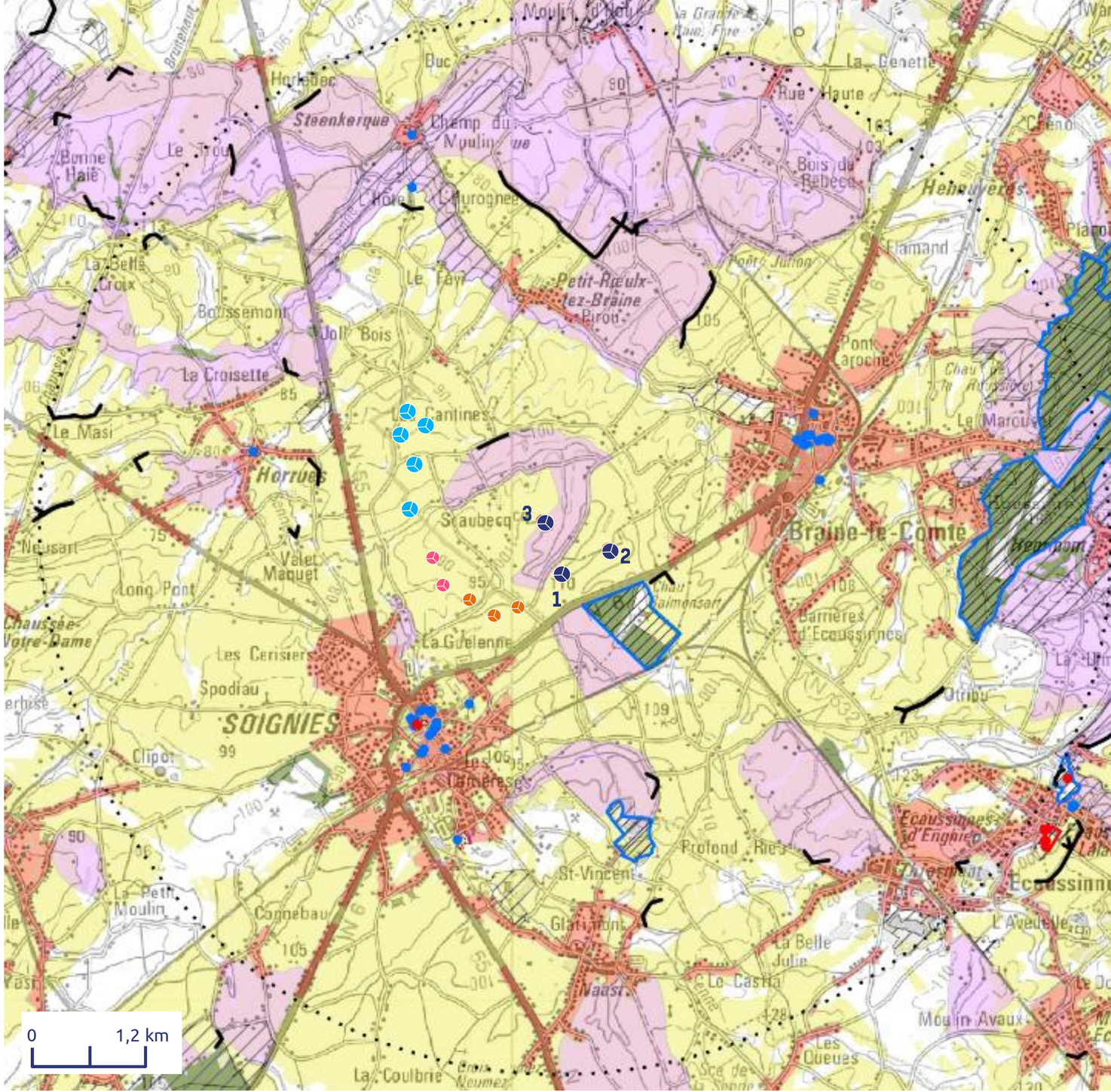

Légende

- éoliennes
- Périmètre d'étude rapproché Rayon = 6 km
- Zone forestière
- Parc existant de Soignies (Engie)
- Parc existant du Gaillard (Ventis)
- Parc à l'étude de Luminus

Visibilité

- Zone de visibilité des éoliennes
- Périmètre ADESA

Patrimoine

- Monuments classés
- Sites classés
- Monuments exceptionnels
- Ligne et point de vue remarquable

Balisage des éoliennes imposé par l'autorité du transport aérien



Jour

- feux d'obstacle blanc sur la nacelle
- bande rouge de 3 m de large sur la tour à 40 m du sol
- bande rouge de 6 m de large en bout de pale



Nuit

- feux d'obstacle rouge à éclats sur la nacelle
- feux rouges fixes sur la tour à 40 m du sol

storm

Prise de vues des photomontages

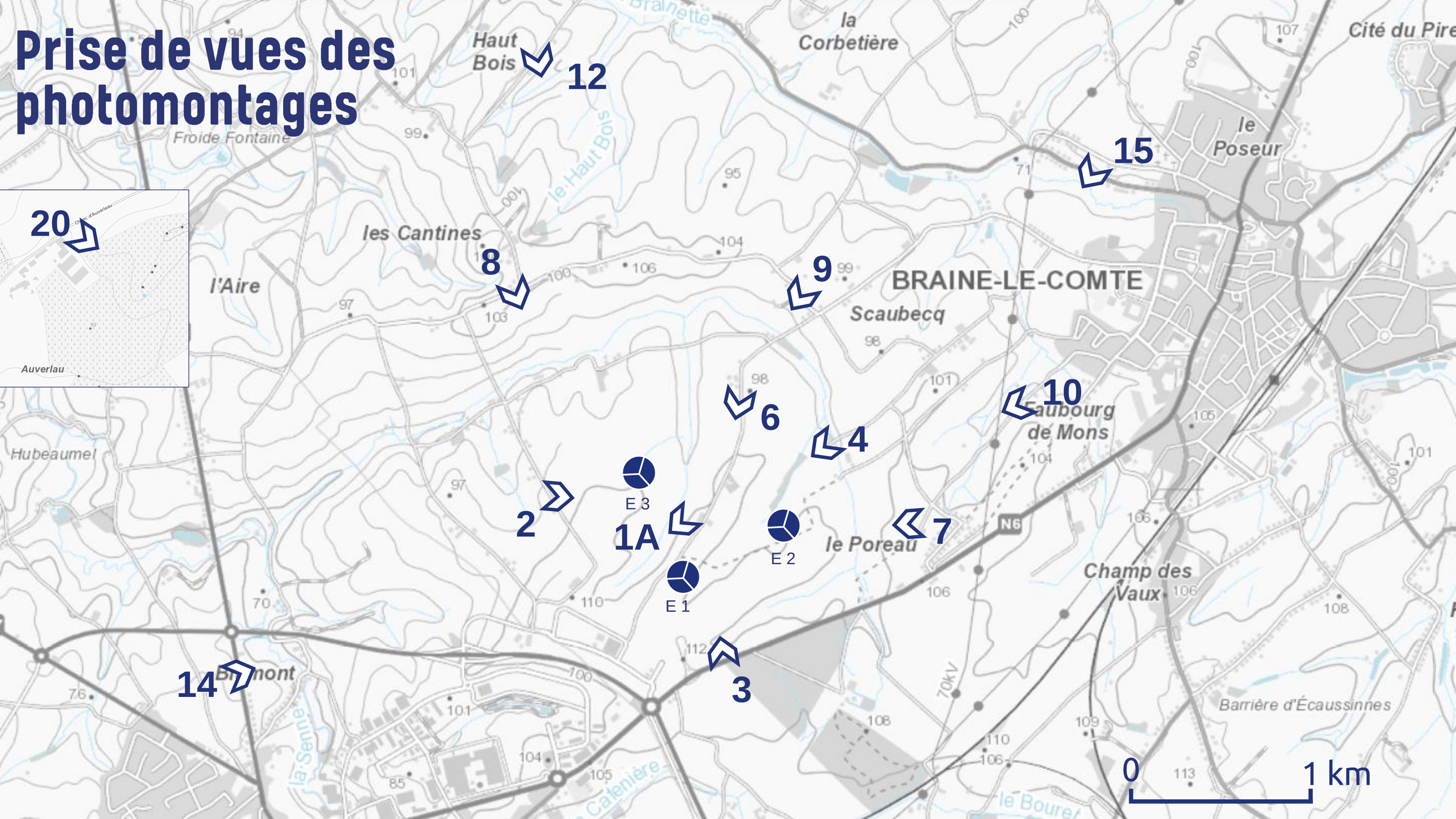

01A

Chemin du Gaillard n°15 à Braine-le-Comte

E1



02

Chemin du Lombiau n°7 à Braine-le-Comte



03

Chaussée de Mons (N6) n°309 à Braine-le-Comte



04

Chemin des Carmes n°25 à Braine-le-Comte



06

Chemin du Gaillard n°13 à Braine-le-Comte



07

Chemin du Pignolet n°120 à le Poreau (Braine-le-Comte)



08

Chemin d'Horrues n°29 à Braine-le-Comte



09

Chemin d'Horrues n°13 à Braine-le-Comte

E3



10

Chemin du Pignolet n°29 à Braine-le-Comte



12

Rue Saint-Jean n°33
à Petit-Roeulx-lez-Braine

E2 E1 E3

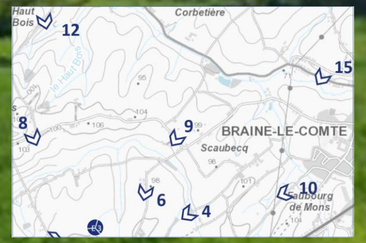

14

Chaussée d'Enghien n°261 à Soignies

E1



15

Route de Petit-Roeulx n°100 à Braine-le-Comte



20

Chemin d'Auverleau n°120 à Horrues

E3 E2 E1

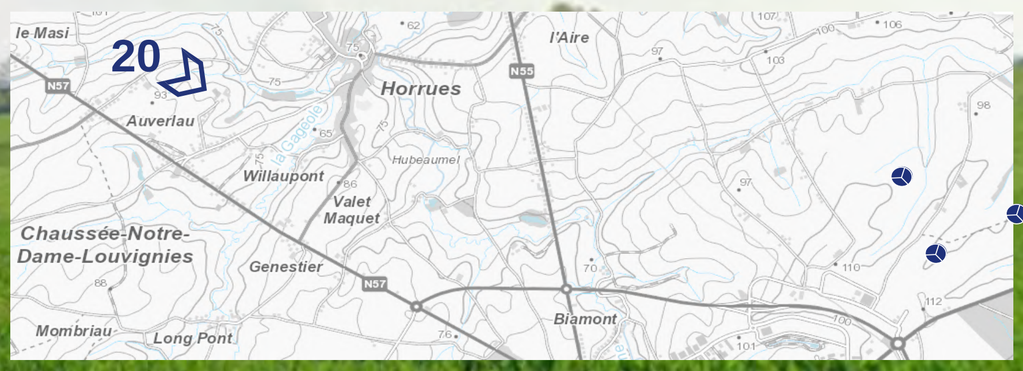

Principales mesures pour limiter les impacts du projet 1/2

Storm respectera l'ensemble des impositions des conditions sectorielles et du permis unique, qui reprendra notamment les recommandations formulées par l'auteur d'études d'incidences.

Pour les riverains

- Mise en place d'un module d'arrêt (« shadow module ») pour **limiter l'ombrage** occasionné par les éoliennes à maximum 30 heures par an et 30 minutes par jour pour toutes les habitations.
- Bordure des pales 'en peigne' et ajustement de la vitesse de rotation des pales pour **limiter le bruit émis** par les éoliennes à maximum 45 dB(A) de 7h à 19h et 43 dB(A) le reste du temps au niveau de toutes les habitations.
- Adaptation de l'intensité lumineuse du **balisage** des éoliennes en fonction des conditions de visibilité météorologique, et synchronisation des flashs.

Principales mesures pour limiter les impacts du projet 2/2

Pour la faune volante

- Arrêt des éoliennes après le coucher du soleil, lorsque les conditions sont favorables aux vols des chauves-souris (vent faible, température suffisante, absence de pluie)
- Adaptation du planning des travaux tenant compte des périodes sensibles pour la faune
- Mise en œuvre de milieux favorables aux espèces
  - 2,7 ha de **prairie fleurie** et 170 m de **haie**
  - 5,7 ha de **couvert nourricier** à base de céréales laissées sur pied en hiver, entouré de **bandes enherbées** fauchées chaque année après le 15 juillet, favorable aux oiseaux des plaines agricoles (Alouette des champs, Faucon crécerelle, Buse variable,…)
  - 1,05 ha composé de **⅓ bande fleurie, ⅓ couvert nourricier** à base de céréales laissées sur pied en hiver et **⅓ bande de terre nue**, favorable aux Alouettes des champs

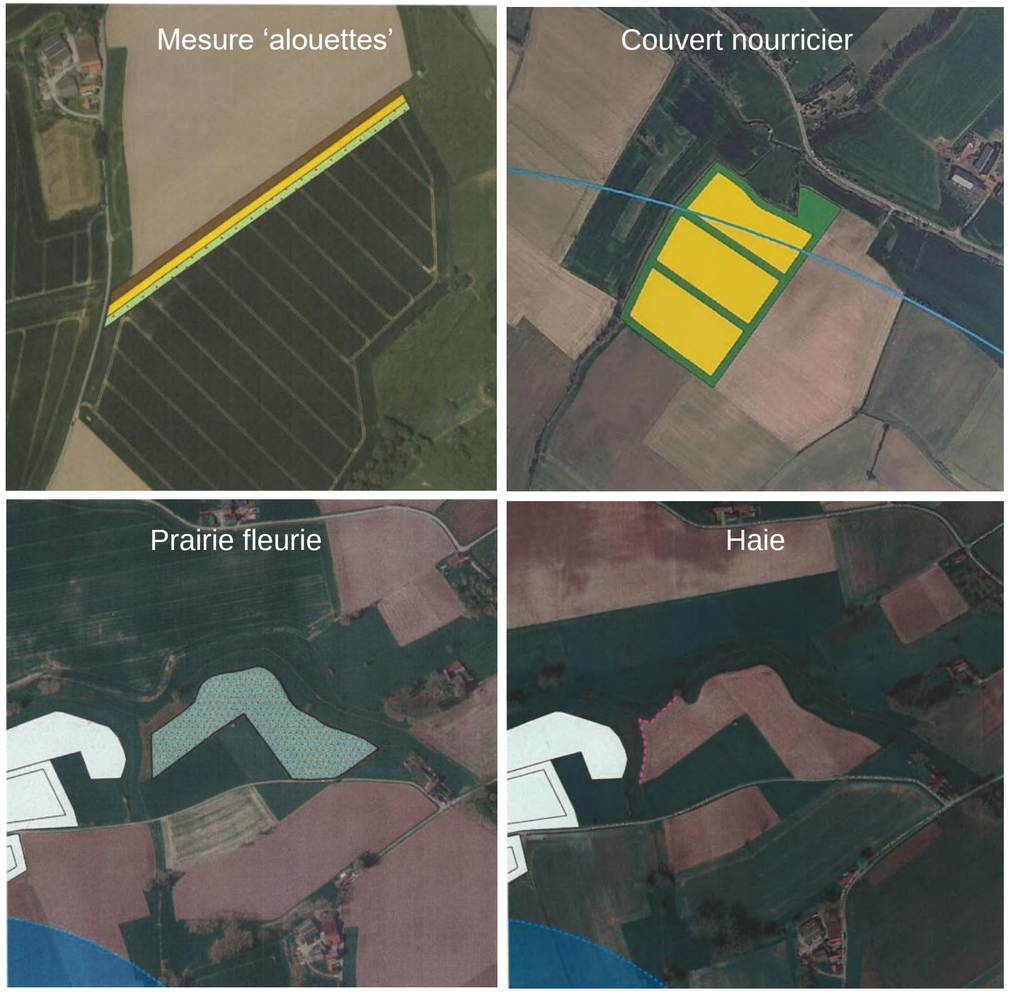

Légende

- éoliennes

Couvert nourricier et bandes enherbées

Haie

Prairie fleurie

Bandes à Alouettes des champs
- ⅓ de couvert nourricier
- ⅓ de bande fleurie
- ⅓ de bande de terre nue

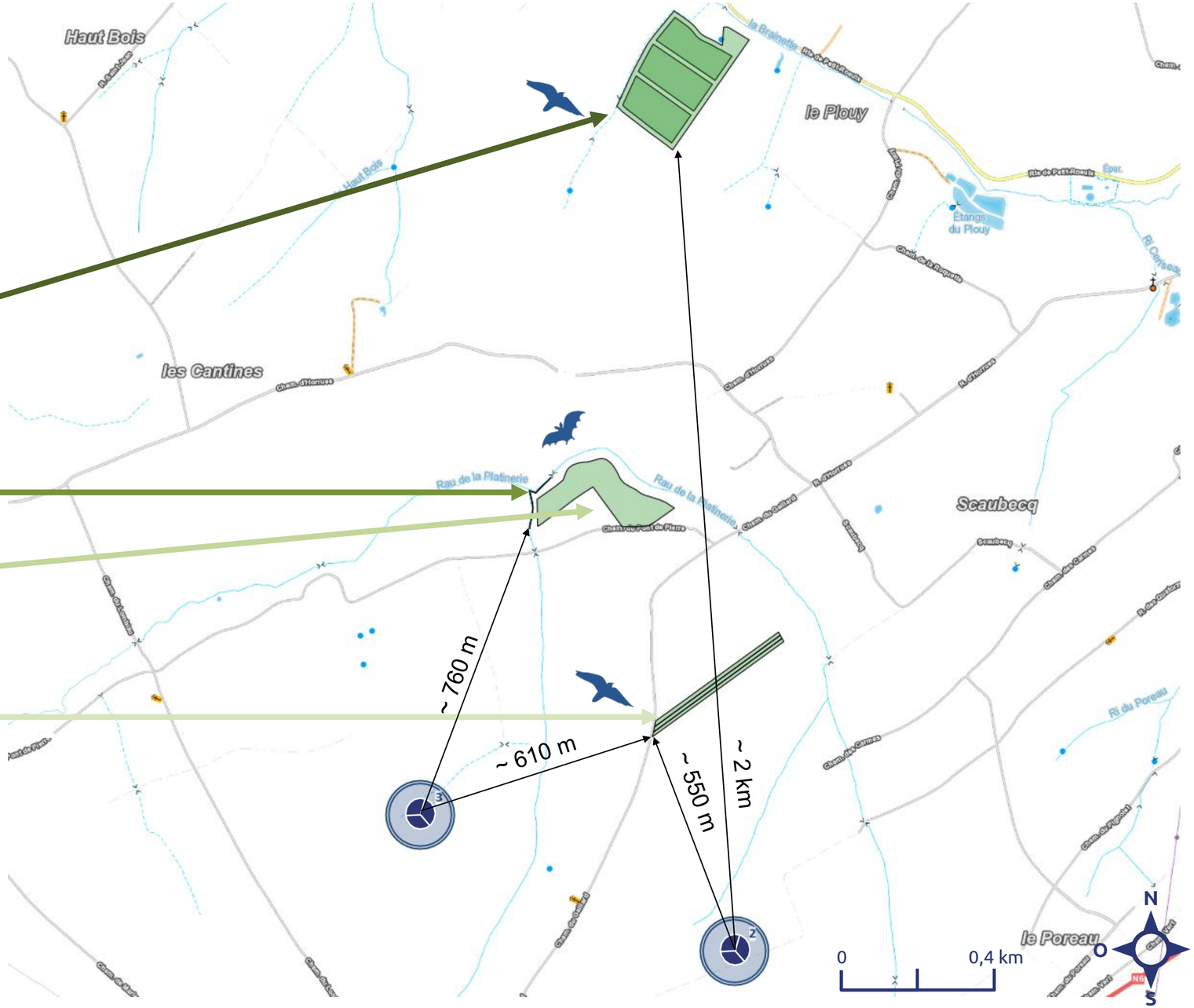

Ligne du temps

- 27 juin 2024 — Réunion d'information préalable
- 2023 - 2024 — Inventaires biologiques
- 2024 - 2026 — Étude d'incidences
- 5 nov. 2026 — Atelier d'échange
- Nov. 2026 — Dépôt de la demande de permis unique

Déclaration de complétude

- Déc. 2026 — Enquête publique de 30 jours
  Braine-le-Comte, Soignies, Silly, Rebecq, Ecaussinnes
- Printemps 2027 — Décision des fonctionnaires technique et délégué

Octroi du permis

- Début de la construction
- Mise en service du parc éolien



Participation citoyenne à travers Storm SC

Depuis 2014, tous les riverains des parcs éoliens de Storm ont la possibilité de bénéficier des retombées économiques via la coopérative Storm SC

4.000
coopérateurs

€ +10 million
capital

4-6%
dividende stable

1-24 actions
min. €125-max. €3.000



storm

Merci de votre visite !

Contactez-nous si vous avez des questions ou des remarques

Storm

Borsbeeksebrug 22

2600 Antwerpen

03/210.07.20 | info@storm.be

Ou suivez-nous sur
Facebook et Instagram
@stormwindenergy

www.storm.be